



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Année 2023

Grand Paris Seine Ouest
📄 9 route de Vaugirard 92196 MEUDON CEDEX
☎️ 01.46.29.55.00

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Rapport Annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

SOMMAIRE

1 – PREAMBULE.....	3
2 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.....	3
3 – CONSTITUTION DU SERVICE.....	3
4 – BILAN TECHNIQUE.....	4
5 – INDICATEURS FINANCIERS.....	26
6 – BILAN FINANCIER 2023.....	26
7 – NOTE AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE 2023.....	30
FACTURE TYPE DE 120 M ³ PAR COMMUNE.....	31
ANNEXE 1 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	42
ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....	43

1 – PREAMBULE

Ce rapport, établi en fonction de la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et conformément aux directives du décret n°95-635 du 6 mai 1995, a pour objet de présenter la qualité et le coût du service de l'assainissement assuré par Grand Paris Seine Ouest.

2 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val de Seine, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a été créée par arrêté préfectoral DAJAL 1 N°2009-195 du 22 décembre 2009.

La commune de Marnes-la-Coquette a été intégrée à la Communauté d'Agglomération par arrêté préfectoral DAJAL 1 n°2013-002 du 27 mars 2013.

L'Etablissement Public Territorial GPSO a succédé à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2016.

GPSO regroupe les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

GPSO assure la compétence assainissement au titre des compétences exercées de plein droit.

Les 8 communes de GPSO font l'objet d'un contrat de délégation de service public dont SOA (Seine Ouest Assainissement) est le titulaire depuis le 01 janvier 2016.

3 – CONSTITUTION DU SERVICE

Le service de l'assainissement de Grand Paris Seine Ouest prend en compte la collecte des effluents, le transport et l'épuration étant assurés par d'autres collectivités. Le territoire est divisé en plusieurs bassins versants qui possèdent des spécificités propres à chacun d'eux.

Les bassins versants sont les suivants :

- *Boulogne-Billancourt* : une grande partie des effluents est collectée directement par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine). Il y a une forte imbrication entre les réseaux GPSO et départementaux.
- *Vanves* et *Issy-les-Moulineaux* : une partie des effluents est collectée directement par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine). Il y a une forte imbrication entre les réseaux GPSO et les réseaux départementaux.
- *Meudon* : une partie mineure des effluents est collectée par le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine), l'autre partie des effluents est collectée par les réseaux GPSO, et les exutoires peuvent être communaux (Vélizy, Clamart) ou départementaux (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine),
- *Chaville* et *Ville-d'Avray* : les réseaux GPSO ont pour exutoire le réseau syndical d'Hydréaulys (Hydréaulys anciennement dénommé Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel), qui rejoint lui-même l'émissaire du SIAAP.

- *Sèvres et Marnes-la-Coquette* : les réseaux GPSO ont pour exutoire majoritaire le réseau d'Hydréaulys, qui rejoint lui-même l'émissaire du SIAAP et pour exutoire mineur le réseau départemental (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine).

Les huit communes de Grand Paris Seine Ouest bénéficient d'un assainissement collectif raccordé sur le site épuratoire du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) situé à Achères (78).

4 – BILAN TECHNIQUE

Le service de l'assainissement pour l'année 2023 est caractérisé par les éléments suivants :

- 22 763 clients
- 321 543 habitants
- 243 km de réseau d'eaux usées ou unitaire
- 45 km de réseau d'eaux pluviales
- 4,2 km d'accodrans
- 9 665 regards
- 5 814 bouches d'égout et grilles avaloirs
- 19 postes de refoulement ou de relèvement
- 33 bassins de rétention
- 9 chambres à sable (Boulogne-Billancourt, Meudon, Chaville, Ville-d'Avray)
- 16 séparateurs à hydrocarbures
- 9 puits d'infiltration
- 1 double siphon (Issy-les-Moulineaux)
- 3 équipements de métrologie

Assiette du service

Habitants	321 543
Nombre total d'abonnés	22 763
Assiette (m ³ eau potable consommée)	15 838 045

Sur le territoire en 2023, le volume total d'eau potable consommée a diminué de 1,56%.

Répartition des clients

Boulogne-Billancourt	5 812
Chaville	2 780
Issy-les-Moulineaux	4 502
Marnes-la-Coquette	457
Meudon	3 925
Sèvres	2 516
Vanves	1 783
Ville-d'Avray	988
TOTAL	22 763

Augmentation de la clientèle de 1,01% entre 2022 et 2023.

Répartition des habitants (au 1^{er} janvier 2024)

Boulogne-Billancourt	120 954
Chaville	20 284
Issy-les-Moulineaux	69 282
Marnes-la-Coquette	1 802
Meudon	47 015
Sèvres	22 949
Vanves	28 303
Ville-d'Avray	10 954
TOTAL	321 543

Répartition des volumes facturés (m³)

	Année 2023	Année 2022	Commentaires		
Boulogne-Billancourt	6 306 854	6 360 529	diminution de	0,84	%
Chaville	865 017	912 726	diminution de	5,23	%
Issy-les-Moulineaux	3 494 941	3 564 353	diminution de	1,95	%
Marnes-la-Coquette	113 274	139 747	diminution de	18,94	%
Meudon	2 190 707	2 214 233	diminution de	1,06	%
Sèvres	1 087 102	1 085 796	augmentation de	0,12	%
Vanves	1 301 534	1 307 093	diminution de	0,43	%
Ville-d'Avray	478 616	505 067	diminution de	5,24	%
TOTAL	15 838 045	16 089 544	diminution de	1,56	%

Linéaire des réseaux d'assainissement

	Eaux usées/ unitaires en ml	Eaux Pluviales en ml	Total en ml
Boulogne-Billancourt	55 015	7 782	62 797
Chaville	24 912	2 157	27 069
Issy-les-Moulineaux	34 872	14 747	49 619
Marnes-la-Coquette	6 847	742	7 589
Meudon	60 628	15 339	75 967
Sèvres	36 118	562	36 680
Vanves	12 310	1 900	14 210
Ville-d'Avray	12 187	2 133	14 320
TOTAL	242 888	45 362	288 250

soit une diminution du linéaire de réseau de 2,13%.

L'année 2023 a donné lieu à une légère variation du patrimoine exploité, expliquée en partie par les campagnes de mise à jour du réseau d'assainissement et en partie par l'intégration de réseaux.

L'année 2023 s'est ponctuée des faits marquants suivants :

- Huitième année de la délégation de service public à Seine Ouest Assainissement portant sur le service assainissement de l'ensemble du territoire GPSO. La durée du contrat prévue est de 12 ans ferme à compter du 1^{er} janvier 2016. Les prestations concernent l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le renouvellement des matériels électromécaniques, la gestion de la clientèle, la perception des redevances auprès des usagers et des travaux d'investissement. Le volume de travaux à réaliser sur la durée du contrat s'établira au maximum à 26 400 000 euros H.T.
- GPSO a confié au groupement Safège/Artélia la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement territorial (SDA) et du Zonage Pluvial. Cette étude notifiée le 22 juillet 2021 est estimée à 1 185 660 € TTC sur trois ans (échéance 2024), subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Agence de l'Eau Seine Normandie) à hauteur de 80 % environ. L'année 2022 a porté sur les phases du schéma directeur d'assainissement relatives à l'état des lieux, à la campagne de mesures et aux investigations complémentaires (inspections télévisées, inspections pédestres, contrôles d'établissements industriels, contrôles d'usagers domestiques). L'année 2023 a continué sur les étapes de modélisation et de plans d'actions et travaux pour la période 2025-2035. Les études relatives au diagnostic permanent, au diagnostic amont des rejets de substances dangereuses dans l'eau et à l'analyse des risques de défaillances initiées en 2022, se sont poursuivies en 2023. Leur échéance est prévue en 2024.

Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

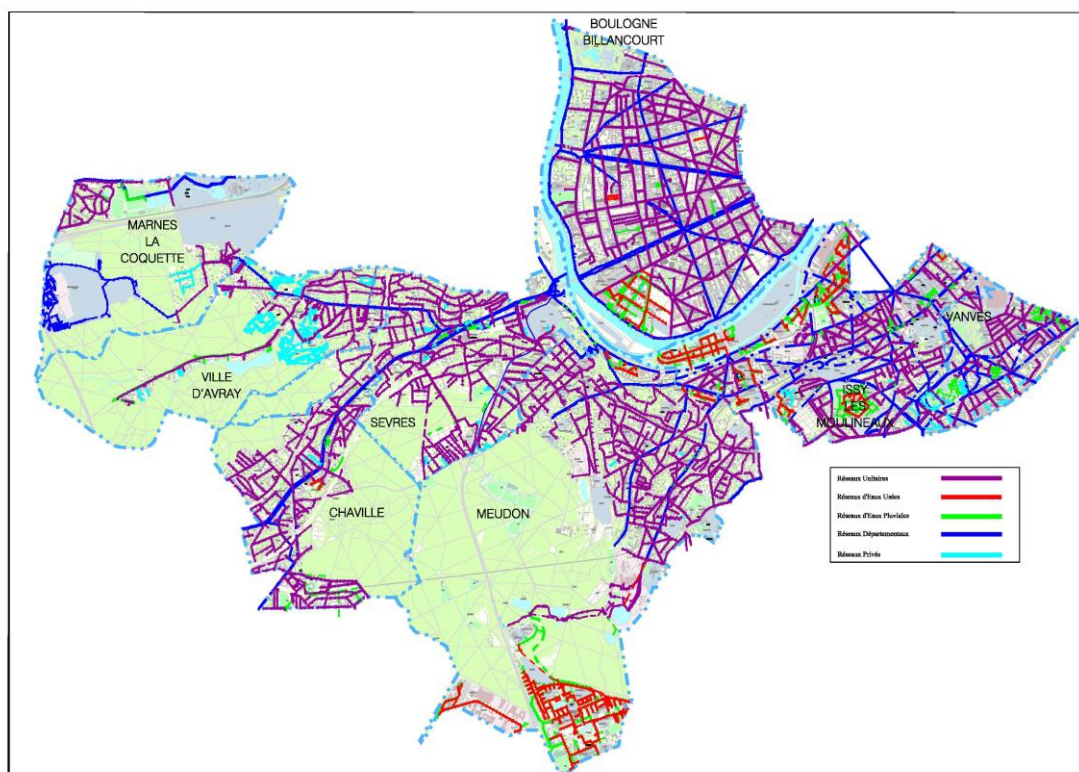
- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance du réseau et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- **Le zonage assainissement « collectif/non collectif »** ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- **Le zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident **qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration**. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports. Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées dans le PLU Intercommunal à l'adoption de celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Carte des réseaux d'assainissement présents sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest



Données fournies par le délégataire SOA

Etudes et travaux d'investissement réalisés par Grand Paris Seine Ouest

En 2023, le service de l'assainissement a mis en œuvre un programme de travaux issus à la fois des Schémas Directeurs d'Assainissement existants élaborés sur les 8 communes de Grand Paris Seine Ouest, des diagnostics des réseaux d'assainissement et des programmes de coordination avec les travaux de voirie.

Le montant annuel des investissements pour la période 2012-2023 est de 6,5 millions d'euros T.T.C. dont 2,4 millions d'euros sont concédés au délégataire.

Ces opérations sont subventionnées en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le tableau ci-après récapitule les études et travaux d'investissement sous-maitrise d'ouvrage GPSO réalisés en 2023.

Commune	Opération	Nature	Réalisé 2023	Observations
Boulogne-Billancourt	Rue de L'Est (entre Route de la Reine et Galliéni)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Boulogne-Billancourt	Rue Anna Jacquin	Réhabilitation complète	MOE Travaux	• Réhabilitation de 508 ml de collecteur visitable unitaire T1850/950-T2300/1300-T2600/1300 • Remplacement de 26 branchements (y compris création de 0 boîte de branchement) • Réhabilitation de 9 branchements (y compris création de 5 boîtes de branchement) • Création de 4 boîtes de branchement sur branchements existants non réhabilités)
Boulogne-Billancourt	Rue Galliéni (entre le n°239 et le quai Alphonse Gallo)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Boulogne-Billancourt	Rue de Meudon (entre place Jules Guesdes et Issy)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Chaville	Rue Paul Bert	Réhabilitation complète	MOE Travaux	• Remplacement de 3 ml de canalisation unitaire en diamètre 300-400 • Réhabilitation de 140 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 • Remplacement de 35 branchements (y compris création de 32 boîtes de branchement)
Chaville	Rue du gros Chêne	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Issy-les-Moulineaux	Allée de l'Université	Réhabilitation complète	MOE Travaux	• Remplacement de 17 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 • Réhabilitation de 33 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 • Remplacement de 4 branchements (y compris création de 4 boîtes de branchement)
Issy-les-Moulineaux	Allée Jean Nicot	Réhabilitation complète	MOE Travaux	• Remplacement de 8 ml de canalisation unitaire en diamètre 300-400 • Réhabilitation de 112 ml de canalisation unitaire en diamètre 300-400 • Remplacement de 15 branchements (y compris création de 13 boîtes de branchement)
Issy-les-Moulineaux	Rue Glacière	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue Descartes	Réhabilitation complète	MOE Travaux	• Réhabilitation de 174 ml de canalisation unitaire en diamètre 400 • Remplacement de 31 branchements (y compris création de 16 boîtes de branchement)
Meudon	Rue Pasteur	Réhabilitation complète	MOE Travaux	• Réhabilitation de 213 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 • Remplacement de 30 branchements (y compris création de 17 boîtes de branchement)

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Meudon	Ruelle des Ménagères	Réhabilitation complète	MOE Travaux	- Remplacement de 75 ml de canalisation unitaire en diamètre 300 - Remplacement de 6 branchements (y compris création de 4 boîtes de branchement)
Meudon	Sentier Latéral	Réhabilitation complète	MOE Travaux	Sous maîtrise d'Ouvrage SPL : - Remplacement de 120 ml de canalisation unitaire en diamètre 200 - Remplacement de 5 branchements (y compris création de 1 boîte de branchement)
Meudon	Rue Hérault	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue Langrognet	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue Rushmoor (en partie)	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Meudon	Rue Sorrières	Réhabilitation complète	MOE	Etudes
Sèvres	Rue Nungesser Coli	Comblement	MOE	Etudes
Vanves	Rue Eugène Baudoin	Réhabilitation complète	MOE Travaux	- Réhabilitation de 88 ml de canalisation unitaire en diamètre 400 - Remplacement de 10 branchements (y compris création de 10 boîtes de branchement)

Travaux et interventions d'exploitation réalisés

L'entretien préventif des installations se répartit en plusieurs catégories :

- le curage préventif des canalisations du réseau d'assainissement,
- le curage des canalisations du réseau d'assainissement avant inspection télévisée,
- la visite périodique des différents postes de relèvement qui comprend en particulier le nettoyage des régulateurs de niveaux et le contrôle des armoires électriques,
- le nettoyage préventif des avaloirs et grilles,
- le contrôle de conformité des branchements et installations non domestiques,
- des programmes d'amélioration de l'exploitation.

Le programme de curage préventif est défini annuellement. Il est établi selon plusieurs critères (date du dernier curage, taux d'encrassement, point noir, spécificité locale).

L'objectif est de prévenir l'obstruction des réseaux et de pérenniser le patrimoine des réseaux. Par opposition au curage préventif, des opérations ponctuelles de curage en urgence sont réalisées dans le courant de l'année lors de dysfonctionnements.

Pour les communes en gestion déléguée, par commune, il est présenté un tableau synthétique des indicateurs de qualité de la délégation, définis comme suit :

- Taux d'obstruction des réseaux unitaires et d'eaux pluviales : pourcentage de linéaire curé et/ou désobstrué par rapport au linéaire total,
- Taux d'obstruction des branchements : pourcentage de désobstruction de branchements par rapport au nombre total de branchements,
- Taux d'obstruction des grilles et avaloirs : pourcentage de désobstruction des ouvrages par rapport au nombre total d'ouvrages,
- Recensement des points noirs : nom des collecteurs ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année,
- Taux de réparation des ouvrages : nombre de reprises des ouvrages par rapport au nombre total des ouvrages, rapporté à mille ouvrages,
- Taux de réparation des collecteurs : nombre de reprises des collecteurs par rapport au linéaire total, rapporté à un linéaire de 1000 km,
- Taux de réparation et de renouvellement des branchements : nombre de reprises des branchements par rapport au nombre total de branchements, rapporté à mille branchements,
- Taux d'inspection télévisée des réseaux : pourcentage de linéaire inspecté par rapport au linéaire total,
- Taux de curage préventif : pourcentage de linéaire curé par rapport au linéaire total,
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (u/1000 abonnés),
- Taux de réclamation (u/1000 abonnés),
- Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux :

Le mode de calcul de l'indice a été modifié en 2013 pour tenir compte de l'arrêté du 2 décembre 2013 (modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Il s'agit dorénavant d'un indice, compris entre 0 et 120, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Le détail des points est présenté en annexe.

Sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux est de **115 points** pour l'exercice 2023.

Boulogne-Billancourt

Bilan d'activité du délégataire SOA :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	895
Curage préventif en ml	2 216
Inspection pedestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	225
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur non visitable	94 / 17
Contrôles de conformité en nombre d'unités	21
Branchements neufs réalisés en nombre d'unités	0
Travaux sur branchements en nombre d'unités	1
Désobstructions en nombre d'unités	10
Réparations en nombre d'unités	6

Indicateur de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	<u>Nb désobstruction ou curage EU / UN * 100</u> Linéaire EU / UN (km)	5,53	0,00	0,00	3,67	0,00	0,00	9,10	1,82
Taux d'obstruction branchements	<u>Nb désobstruction branchements * 100</u> Nb branchements	0,09	0,04	0,08	0,05	0,09	0,07	0,02	0,04
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	<u>Nb désobstruction ouvrages * 100</u> Nb ouvrages	0,75	0,47	0,45	2,13	0,51	0,00	0,21	0,74
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	1	1	1
Taux réparation ouvrages	<u>Nb reprises ouvrages * 1000</u> Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)	2,15	1,69	0,81	0,24	0,27	0,35	0,63	0,32
Taux réparation collecteurs	<u>Nb reprises ouvrages * 1000</u> Linéaire total (m)	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	1,55	4,67	3,18
Taux réparation et renouvellement branchements	<u>Nb reprises ouvrages * 1000</u> Nb branchements	0,43	1,63	0,00	0,05	0,04	0,13	0,02	0,02
Taux d'inspections télévisées	<u>Linéaire inspecté * 100</u> Linéaire total	1,33	24,07	1,46	0,49	0,00	0,29	0,00	0,61
Taux de curage préventif	<u>Linéaire curé * 100</u> Linéaire total	5,74	6,15	1,19	4,78	4,19	1,33	6,73	3,53
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	28	99	111	114	115	115	115	115

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2023 :

Allée Emile Pouget (entre rue du Vieux Pont de Sèvres et rue de Meudon) et rue d'Issy (entre rue de Meudon et rue de Solférino) :

- Réhabilitation de canalisation unitaire visitable de section ovoïde (y compris injection de collage) : 137 ml en T160/100, 55 ml en T170/100, 214 ml en T180/100
- Réhabilitation de 7 galeries d'accès au collecteur : 42 ml en T170/100
- Réhabilitation de 17 branchements (6 branchements laissés en état) – aucune création de boîtes de branchement.

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 2 en 2023 :

- **Rue de Seine (entre rue du Point du Jour et avenue Pierre Grenier) :**
 - Réhabilitation de 152 ml de canalisation unitaire de diamètre 400
 - Réhabilitation de 8 branchements – création de 7 boîtes de branchement.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 73 Permis de Construire, 66 Demandes Préalables, 1 Permis d'Aménager et 1 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Chaville

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	498
Curage préventif en ml	2
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	0 / 0
Contrôle de conformité en nombre d'unités	26
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	4
Travaux sur branchement en nombre d'unités	1
Désobstruction en nombre d'unités	6
Réparation en nombre d'unités	4

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	<u>Nb désobstruction ou curage EU / UN * 100</u> Linéaire EU / UN (km)	19,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	<u>Nb désobstruction branchements * 100</u> Nb branchements	0,38	0,23	0,11	0,04	0,16	0,16	0,04	0,04
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	<u>Nb désobstruction ouvrages * 100</u> Nb ouvrages	0,51	0,00	0,33	0,00	0,16	0,65	0,81	0,82
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	<u>Nb reprises ouvrages * 1000</u> Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)	6,77	5,37	4,66	0,27	0,20	0,53	0,49	0,49
Taux réparation collecteurs	<u>Nb reprises ouvrages * 1000</u> Linéaire total (m)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,05	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	<u>Nb reprises ouvrages * 1000</u> Nb branchements	1,27	0,57	2,26	0,00	0,08	0,00	0,20	0,04
Taux d'inspections télévisées	<u>Linéaire inspecté * 100</u> Linéaire total	5,91	2,83	7,75	0,43	2,21	0,00	1,42	0,00
Taux de curage préventif	<u>Linéaire curé * 100</u> Linéaire total	10,46	10,63	10,54	3,94	2,14	3,59	5,11	0,01
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,36	0,36	0,36	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	28	30	113	114	114	114	114	114

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 23 Permis de Construire, 22 Demandes Préalables et 1 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Issy-les-Moulineaux

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	812
Curage préventif en ml	2 348
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	679
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur non visitable	269 / 54
Contrôle de conformité en nombre d'unités	47
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	2
Travaux sur branchement en nombre d'unités	1
Désobstruction en nombre d'unités	2
Réparation en nombre d'unités	2

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction / curage EU/UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,78	5,80	5,79	11,57	0,00	0,00	8,60	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,15	0,14	0,17	0,21	0,00	0,12	0,03	0,00
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	1,55	1,80	0,45	0,34	0,32	0,21	0,63	0,21
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	3	2	1	1	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	9,39	8,50	0,34	0,20	0,10	0,33	1,57	0,10
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	3,99	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,37	1,37	2,38	0,21	0,19	0,06	0,06	0,03
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	0,96	1,71	3,69	1,36	2,09	0,59	0,83	1,37
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	6,31	6,67	4,33	13,19	2,97	5,08	8,05	4,73
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,01	0,23	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,22	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	27	30	114	115	115	115	115	115

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

L'Ile Saint-Germain possède un réseau séparatif, dont les canalisations d'eaux usées se rejettent pour partie par un siphon sous la Seine. Les curages répétitifs font penser que le siphon présente un fonctionnement en mode dégradé, il ne remplit pas son objectif de façon optimale. De plus des branchements non conformes sont suspectés.

Pour limiter l'encrassement prématuré de la totalité des réseaux en amont et la gêne aux riverains, un curage mensuel préventif a été mis en place en amont du siphon.

Pour éradiquer les sources de pollution, une campagne de contrôle de conformité a été lancée en 2014, elle s'est poursuivie depuis.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 74 Permis de Construire, 52 Demandes Préalables, 1 Permis d'Aménager et 1 Permis de Démolir. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Marnes-la-Coquette

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	125
Curage préventif en ml	0
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	0 / 0
Contrôle de conformité en nombre d'unités	6
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	0
Travaux sur branchement en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	0
Réparation en nombre d'unités	0

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,47	0,00	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,00	0,00	1,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	2,89	3,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,76	0,00
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	0,00	0,43	0,43	0,43	8,47	3,82	0,00	0,00
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	0,00	16,74	35,69	5,12	5,91	0,00	8,67	0,00
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	2,21	0	0	0	2,21	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	38	105	117	118	118	118	118	118

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 8 Permis de Construire et 3 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Meudon

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	1 235
Curage préventif en ml	5 318
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	1 099
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	90 / 22
Contrôle de conformité en nombre d'unités	34
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	3
Travaux sur branchements en nombre d'unités	6
Désobstruction en nombre d'unités	10
Réparation en nombre d'unités	11

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	30,45	18,42	6,53	16,31	9,75	16,24	8,12	1,65
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,19	0,21	0,16	0,08	0,14	0,14	0,07	0,09
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,79	0,68	0,22	0,53	0,52	0,66	0,46	0,33
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	4	2	2	2	2	3	3	3
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	5,59	3,80	2,96	0,29	0,12	0,38	0,26	0,33
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,01	0,07	0,14	0,00	0,00	2,60	9,11	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	2,20	2,13	0,81	0,10	0,07	0,07	0,07	0,14
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	6,16	1,09	1,77	2,56	1,88	3,09	1,19	1,45
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	12,86	11,12	8,72	12,76	17,04	9,69	18,49	7,00
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	12,33	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,27	0,00	0,00	0,00	0,27	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	27	30	100	30	30	30	30	30

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 39 Permis de Construire, 25 Demandes Préalables et 2 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Sèvres

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	777
Curage préventif en ml	634
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	205
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur réseau non visitable	24 / 8
Contrôle de conformité en nombre d'unités	24
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	1
Travaux sur branchements en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	6
Réparation en nombre d'unités	1

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction ou curage EU / UN} * 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	5,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} * 100}{\text{Nb branchements}}$	0,05	0,28	0,09	0,08	0,17	0,04	0,08	0,08
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} * 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,67	0,12	0,33	0,99	0,66	1,08	0,32	0,43
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	1	0	0	1	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	3,72	3,56	6,93	0,20	0,05	0,34	1,39	1,11
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00	5,39	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} * 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,92	1,84	0,46	0,04	0,00	0,04	0,25	0,00
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} * 100}{\text{Linéaire total}}$	8,29	0,78	0,06	1,52	2,70	2,74	0,05	0,00
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} * 100}{\text{Linéaire total}}$	11,31	11,19	10,93	5,03	3,85	9,22	3,03	1,73
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	1,68	0,79	0,00	0,00	0,00	0,40	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	81	105	116	118	117	117	117	117

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 12 Permis de Construire, 26 Demandes Préalables et 3 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Vanves

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	358
Curage préventif en ml	317
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	449
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	118 / 30
Contrôle de conformité en nombre d'unités	4
Branchement neuf réalisés en nombre d'unités	2
Travaux sur branchement en nombre d'unités	1
Désobstruction en nombre d'unités	5
Réparation en nombre d'unités	1

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction/curage EU/UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	16,08	0,00	0,00	7,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,08	0,08	0,08	0,00	0,00	0,16	0,00	0,08
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	1,97	1,60	0,88	2,22	1,85	2,41	2,39	1,09
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	1	1	1	1	1	1
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages grilles/avaloirs/regards}}$	9,49	0,00	1,11	0,76	0,11	1,09	2,12	0,00
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,80	0,84	1,65	0,16	0,00	0,00	0,16	0,08
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	6,27	0,00	1,23	0,00	2,74	2,07	1,66	3,16
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	5,58	14,59	12,01	8,50	1,56	0,64	16,35	2,23
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,04	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,56	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,58	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	28	102	113	115	115	115	115	115

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Le délégataire a réalisé des travaux concessifs au titre du volet 1 en 2023 :

- **Rue de Châtillon :**
 - Réhabilitation de 22 ml de canalisation unitaire visitable de section ovoïde 190 / 100
 - Réhabilitation de 24 ml de canalisation unitaire de diamètre 500
 - Réhabilitation de 246 ml de canalisation unitaire de diamètre 400
 - Réhabilitation de 11 ml de canalisation unitaire de diamètre 300
 - Remplacement de 16 branchements (y compris la création de 15 boîtes de branchement)
- 7 branchements laissés en état (dont une boîte de branchement existante)
 - Création d'un branchement neuf (y compris la boîte de branchement)

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre du volet 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 30 Permis de Construire et 33 Demandes Préalables. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Ville d'Avray

Bilan d'activité du délégataire :

Curage préventif (branchement, canalisation, accessoire) en nombre d'interventions	223
Curage préventif en ml	0
Inspection pédestre en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités sur collecteur visitable	0 / 0
Inspection télévisée collecteur en ml	0
Inspection télévisée branchement en ml / en nombre d'unités	0 / 0
Contrôle de conformité en nombre d'unités	9
Branchement neuf réalisé en nombre d'unités	1
Travaux sur branchements en nombre d'unités	0
Désobstruction en nombre d'unités	3
Réparation en nombre d'unités	0

Indicateurs de performance de la délégation :

Indicateurs	Définition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'obstruction réseaux EU/UN	$\frac{\text{Nb désobstruction / curage EU/UN} \times 100}{\text{Linéaire EU / UN (km)}}$	6,25	0,00	0,00	0,00	7,95	0,00	0,00	0,00
Taux d'obstruction branchements	$\frac{\text{Nb désobstruction branchements} \times 100}{\text{Nb branchements}}$	0,00	0,37	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	0,12
Taux d'obstruction grilles et avaloirs	$\frac{\text{Nb désobstruction ouvrages} \times 100}{\text{Nb ouvrages}}$	0,44	0,57	0,00	0,00	0,29	0,91	0,30	0,60
Recensement des points noirs	Collecteur ayant fait l'objet d'au moins deux désobstructions ou curage dans l'année	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux réparation ouvrages	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb ouvrages (grilles/avaloirs/regards)}}$	1,86	2,60	1,30	0,26	0,13	0,93	0,30	0,00
Taux réparation collecteurs	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Linéaire total (m)}}$	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux réparation et renouvellement branchements	$\frac{\text{Nb reprises ouvrages} \times 1000}{\text{Nb branchements}}$	0,00	1,24	3,63	0,00	0,00	0,11	0,00	0,00
Taux d'inspections télévisées	$\frac{\text{Linéaire inspecté} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	9,63	0,03	0,00	0,00	4,86	2,05	0,00	0,00
Taux de curage préventif	$\frac{\text{Linéaire curé} \times 100}{\text{Linéaire total}}$	6,14	6,01	8,39	0,00	19,98	15,45	10,63	0,00
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de réclamation	Nombre d'unités pour 1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	Cf. annexe page 43	27	30	110	112	112	112	112	112

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Bilan d'exploitation :

En 2023, aucun dysfonctionnement n'a été observé.

Bilan des travaux concessifs du délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux concessifs au titre des volets 1 et 2 en 2023.

Bilan administratif :

Le Service de l'Assainissement de GPSO a instruit 10 Permis de Construire, 9 Demandes Préalables et 1 Permis d'Aménager. Ces procédures réglementaires ont pour rôle de maintenir à niveau la conformité des installations, mais également de calculer la participation financière pour l'utilisation des réseaux du territoire.

Récapitulatif du bilan technique sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest est assez hétérogène, mais présente une constante : l'implication forte de l'assainissement dans ces milieux fortement urbanisés. Le rôle de « lien entre les habitants et le milieu naturel » est clairement fondamental pour protéger les biens et les personnes du territoire. C'est ainsi que la délégation doit permettre de mettre en place des campagnes de prévention efficaces et rapides, pour abaisser le seuil de dangerosité et le niveau de dommages que provoquent les événements pluvieux.

5 – INDICATEURS FINANCIERS

Ces éléments ont pour objet la présentation d'une facture par commune calculée au 1^{er} janvier de l'année considérée pour la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Cette facture est basée sur une consommation de 120 m³ annuelle et fait apparaître les différentes composantes du prix du service d'assainissement. Les factures détaillées par commune sont présentées pages 32 - 43.

6 – BILAN FINANCIER 2023

Cette partie du rapport annuel comprend les éléments relatifs aux charges et aux produits du service de l'assainissement dans le cadre de la délégation de service public SOA :

↳ Tableau présenté à l'article 7.3 "*Comparatif entre CEP et CARE*" du Rapport d'activité du délégataire SOA.

Sont joints également les éléments concernant l'exécution du budget de Grand Paris Seine Ouest pour la totalité du service de l'assainissement.

↳ Tableaux pages 28 et 29 "*Informations générales concernant l'exécution du budget 2023*" et "*Présentation générale du compte administratif, vue d'ensemble*"

Compte annuel de résultat de l'exploitation de la Délégation

	Contrat 2016-2023			2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022			2023			
Libellé	CEP 2016+2017 +2018+2019+ 2020+2021+ 2022+2023	REEL 2016+2017 +2018+2019+ 2020+2021+ 2022+2023	Ecart en %	CEP 2016	REEL 2016	Ecart en %	CEP 2017	REEL 2017	Ecart en %	CEP 2018	REEL 2018	Ecart en %	CEP 2019	REEL 2019	Ecart en %	CEP 2020	REEL 2020	Ecart en %	CEP 2021	REEL 2021	Ecart en %	CEP 2022	REEL 2022	Ecart en %	CEP 2023	REEL 2023	Ecart en %	Ecart REEL 2023/ 2022 en %
RECETTES	34 618 425	35 000 629	1,1%	3 548 476	3 160 467	-11%	4 200 539	4 067 743	-3%	4 478 235	4 359 297	-3%	4 478 235	4 530 542	1%	4 478 235	4 626 889	3,3%	4 478 235	4 448 054	-0,7%	4 478 235	4 651 419	3,9%	4 478 235	5 156 218	15,1%	11%
Rémunération liée à R1	31 593 340	31 769 881	0,6%	3 189 971	2 778 912	-13%	3 819 599	3 669 232	-4%	4 097 295	3 996 401	-2%	4 097 295	4 148 878	1%	4 097 295	4 214 628	3%	4 097 295	4 041 451	-1%	4 097 295	4 214 348	3%	4 097 295	4 706 031	15%	12%
Rémunération pluviale	2 836 265	2 976 496	4,9%	337 265	337 265	0%	357 000	356 322	0%	357 000	359 892	1%	357 000	367 246	3%	357 000	371 673	4%	357 000	371 887	4%	357 000	393 343	10%	357 000	418 868	17%	6%
Contrôles de conformité - branchements neufs	188 820	254 252	34,7%	21 240	44 290	109%	23 940	42 189	76%	23 940	3 004	-87%	23 940	14 418	-40%	23 940	40 588	70%	23 940	34 716	45%	23 940	43 728	83%	23 940	31 319	31%	-28%
DEPENSES	33 014 083	37 965 517	15,0%	3 763 378	4 078 618	8%	3 950 697	4 817 850	22%	4 222 923	5 210 895	23%	4 214 357	4 534 017	8%	4 214 887	4 102 812	-2,7%	4 215 417	4 729 323	12,2%	4 215 947	4 809 163	14,1%	4 216 477	5 682 839	34,8%	18%
Personnel	2 536 175	5 488 299	116,4%	289 581	669 562	131%	320 942	656 754	105%	320 942	916 060	185%	320 942	647 468	102%	320 942	411 825	28%	320 942	715 350	123%	320 942	660 328	106%	320 942	810 952	153%	23%
Energie	88 264	90 454	2,5%	11 033	12 979	18%	11 033	13 950	26%	11 033	7 202	-35%	11 033	14 770	34%	11 033	19 054	73%	11 033	13 300	21%	11 033	10 063	-9%	11 033	-864	-108%	-109%
Produits de traitement	0	494		0	0		0	0		0	494		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		
Evacuation et traitement de sous-produits	465 426	324 110	-30,4%	50 795	41 118	-19%	59 233	32 036	-46%	59 233	32 298	-45%	59 233	32 298	-45%	59 233	65 564	11%	59 233	34 064	-42%	59 233	31 541	-47%	59 233	55 191	-7%	75%
Analyses	0	3 141		0	0		0	0		0	168		0			0	1 347		0	1 626		0			0			
Sous-traitance, matières et fournitures	3 961 404	4 841 117	22,2%	427 804	506 327	18%	503 210	1 171 856	133%	503 740	845 127	68%	504 270	555 560	10%	504 800	342 287	-32%	505 330	358 301	-29%	505 860	415 793	-18%	506 390	645 866	28%	55%
Impôts locaux et taxes	206 125	257 216	24,8%	23 684	33 960	43%	26 063	38 430	47%	26 063	45 723	75%	26 063	36 015	38%	26 063	14 483	-44%	26 063	48 139	85%	26 063	18 393	-29%	26 063	22 073	-15%	20%
Charges diverses	2 190 654	3 082 087	40,7%	250 261	299 461	20%	277 199	288 559	4%	277 199	518 499	87%	277 199	368 551	33%	277 199	345 160	25%	277 199	393 876	42%	277 199	366 206	32%	277 199	501 775	81%	37%
Contrôle de conformité des branchements	739 575	154 132	-79,2%	83 143	33 898	-59%	93 776	34 344	-63%	93 776	4 738	-95%	93 776	21 442	-77%	93 776	20 616		93 776	15 438	-84%	93 776	13 428	-86%	93 776	10 228	-89%	-24%
Contribution aux services centraux et recherche	1 313 147	818 172	-37,7%	159 647	90 472	-43%	178 500	108 056	-39%	172 500	109 199	-37%	160 500	111 399	-31%	160 500	54 658	-66%	160 500	106 458	-34%	160 500	100 390	-37%	160 500	137 540	-14%	37%
Garantie de renouvellement	906 689	763 846	-15,8%	101 689	25 100	-75%	115 000	112 992	-2%	115 000	39 338	-66%	115 000	27 849	-76%	115 000	76 694	-33%	115 000	138 498	20%	115 000	125 078	9%	115 000	218 297	90%	75%
Fonds de renouvellement	219 264	254 770	16,2%	27 408	27 408	0%	27 408	27 298	0%	27 408	55 145	101%	27 408	28 096	3%	27 408	28 386	4%	27 408	28 241	3%	27 408	29 274	7%	27 408	30 922	13%	6%
Travaux volet 1	19 187 360	20 644 254	7,6%	2 188 333	2 188 333	0%	2 188 333	2 184 175	0%	2 466 029	2 486 004	1%	2 468 933	2 536 804	3%	2 468 933	2 567 383	4%	2 468 933	2 721 472	10%	2 468 933	2 878 454	17%	2 468 933	3 081 629	25%	7%
Travaux volet 2	1 200 000	1 243 425	3,6%	150 000	150 000	0%	150 000	149 400	0%	150 000	150 900	1%	150 000	153 765	3%	150 000	155 355	4%	150 000	154 560	3%	150 000	160 215	7%	150 000	169 230	13%	6%
RESULTAT	1 604 342	-2 964 888	-284,8%	-214 902	-918 151	327%	249 842	-750 107	-400%	255 312	-851 598	-434%	263 878	-3 475	-101%	263 348	524 077	99,0%	262 818	-281 269	-207,0%	262 288	-157 744	-160%	261 758	-526 621	-301%	234%

Informations générales concernant l'exécution du budget 2023 de l'EPT Grand Paris Seine Ouest

	Réalizations de l'exercice 2023			
	Mandats émis (a)	Titres émis (b)	Reprise résultats antérieurs (c)	Résultat / Solde (A) = b - a + c
Fonctionnement	2 505 133.25 €	4 696 187.95 €	711 134.42 €	2 902 189.12 €
Investissement	4 839 916.08 €	3 172 319.33 €	1 349 157.12 €	- 318 439.63 €
<i>dont 1068</i>		923 951.10 €		
Total Budget	7 345 049.33 €	7 868 507.28 €	2 060 291.54 €	2 583 749.49 €

Détail des reports par chapitre

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 951 032.99 €	997 275 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		901 641 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		95 634 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	499 488.35 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 451 544.64 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		

Présentation générale du compte administratif, vue d'ensemble

Exécution du budget

	Mandats émis (yc rattachements)	Titres émis (yc rattachements)
Section d'exploitation	2 505 133,25	4 696 187,95
Section d'investissement	4 839 916,08	3 172 319,33
TOTAL	7 345 049,33	7 868 507,28

Reprise des résultats antérieurs

	En Dépenses	En Recettes
002 Résultat d'exploitation reporté	-	711 134,42
001 Solde d'exécution de l'investissement reporté	1 349 157,12	-

Restes à réaliser de l'exercice

	Mandats émis	Titres émis
Section d'exploitation	-	-
Section d'investissement	2 951 032,99	997 275,00
TOTAL	2 951 032,99	997 275,00

Synthèse

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2022	0,00	711 134,42	0,00	1 349 157,12	0,00	2 060 291,54
Opérations de l'exercice	2 505 133,25	4 696 187,95	4 839 916,08	3 172 319,33	7 345 049,33	7 868 507,28
TOTAUX	2 505 133,25	5 407 322,37	4 839 916,08	4 521 476,45	7 345 049,33	9 928 798,82
Résultat de clôture 2023	2 902 189,12		-318 439,63		2 583 749,49	
Restes à réaliser (RAR)			2 951 032,99	997 275,00	2 951 032,99	997 275,00
TOTAUX avec RAR	2 505 133,25	5 407 322,37	7 790 949,07	5 518 751,45	10 296 082,32	10 926 073,82
Résultat définitif 2023	2 902 189,12		-2 272 197,62		629 991,50	

7 – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a établi une note en avril 2024 sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention (cf. annexe 2).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

FACTURE TYPE DE 120 M³ PAR COMMUNE

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

BOULOGNE-BILLANCOURT

Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance départementale	120	0,5885	70,62	0,5801	69,61
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,4739	296,87	2,4065	288,78
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'étéage	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,89	0,6430	77,16
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,6751	561,01	4,5206	542,47
TVA	120	0,3770	45,24	0,3650	43,80
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	5,0521	606,25	4,8856	586,27

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

CHAVILLE

Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance syndicale	120	0,4368	52,42	0,4283	51,40
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,3222	278,66	2,2547	270,56
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,89	0,6430	77,16
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5234	542,80	4,3688	524,25
TVA	120	0,3620	43,44	0,3500	42,00
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8854	586,24	4,7188	566,25

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

ISSY-LES-MOULINEAUX

Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance départementale	120	0,5885	70,62	0,5801	69,61
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,4739	296,87	2,4065	288,78
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'étéage	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,8920	0,6430	77,1600
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,6751	561,01	4,5206	542,47
TVA	120	0,3770	45,24	0,3650	43,80
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	5,0521	606,25	4,8856	586,27

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

MARNES-LA-COQUETTE

MARNES-LA-COQUETTE BASSIN DU RU DE MARIVEL Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Prime fixe			16,07		15,19
Consommation	120	1,1278	135,34	1,0665	127,98
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,3000	36,00	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,0950	11,40	0,0800	9,60
TOTAL EAU POTABLE		1,5228	198,81	1,4165	185,17
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance syndicale	120	0,4368	52,42	0,4283	51,40
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,3222	278,66	2,2547	270,56
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0100	1,20
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,5735	68,82	0,5750	69,00
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,4185	546,29	4,2462	524,73
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			245,43		231,97
Montant assujetti à la TVA à 10%			300,86		292,76
Montant non assujetti					
Montant de la TVA			43,59		42,04
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,9157	589,88	4,7231	566,77

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

MARNES-LA-COQUETTE RU DE VAUCRESSON Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Prime fixe			16,07		15,19
Consommation	120	1,1278	135,34	1,0665	127,98
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,3000	36,00	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,0950	11,40	0,0800	9,60
TOTAL EAU POTABLE		1,5228	198,81	1,4165	185,17
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance départementale	120	0,5885	70,62	0,5801	69,61
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,4739	296,87	2,4065	288,78
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0100	1,20
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,5735	68,82	0,5750	69,00
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5702	564,49	4,3980	542,95
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			245,43		231,97
Montant assujetti à la TVA à 10%			319,07		310,98
Montant non assujetti					
Montant de la TVA			45,41		43,86
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	5,0825	609,90	4,8901	586,81

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

MEUDON

MEUDON BASSIN DU DEPARTEMENT Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance départementale	120	0,5885	70,62	0,5801	69,61
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,4739	296,87	2,4065	288,78
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,89	0,6430	77,16
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,6751	561,01	4,5206	542,47
TVA	120	0,3770	45,24	0,365	43,8
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	5,0521	606,25	4,8856	586,27

Données SEDIF au 1^{er} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

Données SEDIF au 1^{er} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

MEUDON BASSIN DE LA VALLEE DU RU DE MARIVEL Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance syndicale	120	0,4368	52,42	0,4283	51,40
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		1,8788	225,46	1,8153	217,84
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'été	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,89	0,6430	77,16
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,0800	489,60	3,9294	471,52
TVA	120	0,3170	38,04	0,3060	36,72
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,3970	527,64	4,2354	508,24

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

Données SEDIF au 1^{ème} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

SEVRES

Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance syndicale	120	0,4368	52,42	0,4283	51,40
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,3222	278,66	2,2547	270,56
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'étiage	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,89	0,6430	77,16
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,5234	542,80	4,3688	524,25
TVA	120	0,3620	43,44	0,3500	42,00
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,8854	586,24	4,7188	566,25

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

VANVES

Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Part délégataire au M³ (Tranche 1)	120	0,8104	97,25	0,7474	89,69
Part SEDIF au M³	120	0,5100	61,20	0,5100	61,20
Abonnement trimestriel (ramené au M³)	120	0,2317	27,80	0,2137	25,64
TOTAL EAU POTABLE		1,5521	186,25	1,4711	176,53
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance départementale	120	0,5885	70,62	0,5801	69,61
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,4739	296,87	2,4065	288,78
ORGANISMES PUBLICS ET TVA					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Préservation des ressources en eau	120	0,0526	6,31	0,0507	6,08
Développement des voies navigables (Voie Navigable France)	120	0,0215	2,58	0,0156	1,87
Redevance de soutien d'été	120	0,0100	1,20	0,0117	1,40
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,6491	77,89	0,6430	77,16
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,6751	561,01	4,5206	542,47
TVA	120	0,3770	45,24	0,3650	43,8
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	5,0521	606,25	4,8856	586,27

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

Données SEDIF au 1^{ère} trimestre 2024 (au 01/01/2024)

La taxe de modernisation des réseaux et redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%, les autres composantes supportent un taux de 5,5%.

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

VILLE D'AVRAY

VILLE D'AVRAY Libellé	Volume en M³	PU / M³ € H.T. au 01/01/24	Montant € H. T. au 01/01/24	PU / M³ € H.T. au 01/01/23	Montant € H. T. au 01/01/23
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					
Prime fixe			16,07		15,19
Consommation	120	1,1278	135,34	1,0665	127,98
Prélèvements nouveaux investissements	120	0,3000	36,00	0,2700	32,40
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,0950	11,40	0,0800	9,60
TOTAL EAU POTABLE		1,5228	198,81	1,4165	185,17
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Redevance territoriale	120	0,4434	53,21	0,4394	52,73
Redevance syndicale	120	0,4368	52,42	0,4283	51,40
Redevance interdépartementale	120	1,4420	173,04	1,3870	166,44
TOTAL EAUX USEES		2,3222	278,66	2,2547	270,56
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pollution (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance modernisation collecte (Agence de l'Eau Seine Normandie)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20
Taxe sur les Voies Navigables de France	120	0,0085	1,02	0,0100	1,20
TOTAL AUTRES ORGANISMES		0,5735	68,82	0,5750	69,00
TOTAL GENERAL H.T.	120	4,4185	546,29	4,2462	524,73
Montant assujetti à la TVA à 5,5%			245,43		231,97
Montant assujetti à la TVA à 10%			300,86		292,76
Montant de la TVA			43,58		42,03
TOTAL GENERAL EN T.T.C.	120	4,9156	589,87	4,7231	566,77

Données SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien)

Répartition de la redevance territoriale	Volume en M³	P. U. au 01/01/2024	Montant au 01/01/2024	P. U. au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire	120	0,2854	34,25	0,2814	9,64	1,42%
Part territoriale	120	0,1580	18,96	0,1580	3,00	0,00%

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20240626-C2024-06-36-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet.
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
- Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.
- Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

